

BLUETEC INNOVATION AWARDS

INFORMATIONS ET REGLEMENT

I. DESCRIPTION

Bluetec Innovation Awards est un concours international visant à distinguer les innovations technologiques et de service les plus remarquables et disposant d'un fort potentiel marché dans le secteur de l'environnement et de l'énergie pour la mer et le littoral, présentées par les exposants du salon.

Il s'agit d'un dispositif de valorisation des entreprises éco-innovantes mis en place par RX France, organisateur de Bluetec sea & coastline et de Pollutec.

Les entreprises exposant à Bluetec sea & coastline peuvent faire concourir une de leur innovation aux Bluetec Innovation Awards. La déclaration doit être effectuée **de préférence avant le 30 septembre 2022** et au plus tard le 28 octobre 2022.

Une fois modérée et validée, l'innovation candidate aux Bluetec Innovation Awards passera une première phase de sélection menée par un jury d'experts. Si elle est retenue, elle accèdera à la finale qui se tiendra pendant le salon Bluetec sea & coastline à Nantes les 30 novembre et 1^{er} décembre 2022. Les dix entreprises présélectionnées auront l'opportunité de pitcher devant un jury composé de grands-comptes et investisseurs sur la Tribune de Bluetec sea & coastline. A l'issue de cette séance de pitches, seront distinguées les trois innovations qui auront obtenu les meilleures notes. Les entreprises portant ces innovations bénéficieront d'un dispositif de valorisation étendu.

II. BENEFICES de l'opération Bluetec Innovation Awards

1. Pour les 10 innovations présélectionnées :

- Possibilité de valoriser dans vos communications avec la mention « nominé aux Bluetec Innovation Awards 2022 »
- Actions de relations presse ciblées de Bluetec sea & coastline 2022 :
 - Annonce des nominés dans le cadre de la conférence de presse avant le salon
 - Présentation des nominés dans le dossier de presse du salon
- Annonce des pitches en séance publique dans le programme officiel de Bluetec sea & coastline
- Dossier descriptif de l'innovation et de l'entreprise remis à l'ensemble des membres du jury
- Identification sur stand
- Identification dans le document de visite du salon

2. Pour les 3 innovations lauréates

- Possibilité de valoriser dans vos communications la mention « Lauréat Bluetec Innovation Awards 2022 ».
- Stand de 6 m² équipé offert sur **Bluetec sea & coastline 2023**, du 10 au 13 octobre 2023 à Lyon (organisé conjointement à Pollutec)
- Actions de relations presse ciblées de Bluetec sea & coastline 2022 :
 - Annonce des lauréats dans le communiqué de presse bilan du salon
 - Mise en avant sur la page internet de Bluetec sea & coastline pendant un an
 - Post dédié sur les réseaux sociaux
 - Article dédié sur le blog « Capteur d'avenir »

III. DEROULEMENT de l'opération Bluetec Innovation Awards

☆ Déclarer son innovation - Avant le 28 octobre

La déclaration de l'innovation est à réaliser depuis l'espace exposant uniquement, de préférence avant le 30 septembre

Page dédiée et formulaire prédéfini

☆ Validation de l'innovation

La déclaration sera examinée par un modérateur, journaliste spécialisé dans les techniques environnementales, avant publication sur le site internet de Pollutec/Bluetec

Vérification des critères d'éligibilité (détails au paragraphe IV)

☆ Présélection de l'innovation par un jury d'experts (10 maximum)

Les entreprises présélectionnées seront informées au plus tard le 14 novembre pour pouvoir préparer leur participation à la phase finale (pitch) pendant Bluetec sea & coastline

☆ Pitch devant le jury – Mercredi 30 novembre 16h15-17h15

(horaires à confirmer en fonction de l'évolution de l'agenda)

5 min max. (3 slides) devant un public jury composé de grands-comptes ciblés avec la possibilité de répondre à 2 questions / réponses. Ces interventions auront lieu sur l'Espace Plénier du salon. Un public plus large, visiteurs de Bluetec sea & coastline, pourra prendre part à la séance, dans la limite des places disponibles.

Les membres du jury évalueront chaque présentation sur la base d'une grille définie et des critères d'évaluation selon le barème : Innovation : 40% - Potentiel marché : 40% -

Présentation : 10% - Eco-conditionnalité (impact environnemental de l'innovation) : 10%

La clarté de l'intervention, le positionnement de l'offre - vision marché - et l'adéquation de l'offre par rapport aux attentes seront déterminants dans le choix ultime du jury.

☆ Remise des prix – Jeudi 1^{er} décembre 15h30-16h00

(horaires à confirmer en fonction de l'évolution de l'agenda)

Annonce officielle des 3 innovations lauréates

IV. CRITERES D'ELIGIBILITE aux Bluetec Innovation Awards

Etre enregistré comme exposant ou co-exposant au salon Bluetec sea & coastline 2022

Etre une entreprise - ou organisation - innovante du secteur des écotechnologies, de l'environnement et/ou de l'énergie

Proposer un produit, procédé ou service répondant aux enjeux environnementaux ou climatiques du monde maritime et côtier, mis sur le marché après novembre 2021 et présenté pour la première fois sur Bluetec sea & coastline 2022

Avoir dûment rempli les formulaires de candidature dans les délais ; toute candidature incomplète sera automatiquement écartée de l'opération.

V. GARANTIES

En soumettant son projet aux Bluetec Innovation Awards, le candidat accepte :

D'être lié par ce règlement et plus généralement par le Règlement général du salon, joint à sa demande de participation en tant qu'exposant. Les candidats acceptent que tout non-respect de l'une des conditions contenues dans ces règlements puisse entraîner leur disqualification. Les candidats reconnaissent que toutes les décisions de RX France et toutes les décisions du Jury seront contraignantes et définitives.

De garantir que sa soumission est une création originale de sa part, qu'il a le droit de soumettre et de présenter son projet et que ce dernier n'enfreint aucun droit d'auteur, droit des marques, droit à la vie privée ou droit de publicité ou tout autre droit de toute personne ou entité. Si RX France a des raisons de croire qu'une candidature est susceptible d'être en infraction avec la loi, cette candidature sera disqualifiée par RX France.

Qu'en cas de disqualification, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera accordé.

La possibilité que des éléments de leur candidature puissent être identiques ou similaires à des éléments qui peuvent provenir de, ou être développés par d'autres, y compris RX France, ses sociétés affiliées, son personnel (y compris, sans s'y limiter, les employés, dirigeants, administrateurs) ; les membres du Jury. Les candidats comprennent et acceptent que l'utilisation par un destinataire de la candidature d'éléments identiques ou similaires à ceux contenus dans le projet soumis ne donne droit au candidat à aucune compensation, dès lors que ce dernier détient des droits qui n'enfreignent pas

ceux du candidat, soit parce que ces éléments n'étaient pas nouveaux, ou n'ont pas été créés par le candidat, ou sont dans le domaine public, ou ont été ou peuvent être créés indépendamment par toute autre personne.

De garantir que leur proposition de présentation ne contient pas de matériel, d'images ou de musique de tiers protégés par des droits d'auteur sans avoir obtenu au préalable toutes les licences, autorisations, nécessaires. Les candidats qui ne détiennent pas les droits d'auteur compris dans leur projet doivent obtenir le consentement écrit et l'accord du titulaire des droits et, à la demande de RX France, doivent être en mesure de fournir une copie de ce consentement écrit et accord du titulaire des droits. Les candidats garantiront RX France de tout risque de réclamations ou actions de tiers, tant pendant qu'après l'exécution du Contrat du fait d'une atteinte à leurs droits, notamment au titre des droits de propriété intellectuelle sur les éléments fournis par le candidat. A cet effet, ce dernier s'engage à garantir RX France de toute réclamation, de quelque nature que ce soit.

En cas de poursuites à l'encontre de RX France, tous droits, frais, honoraires et dommages-intérêts qu'elle pourrait être contrainte à payer seront à la charge exclusive du candidat en cause.

VI. DONNEES

RX France collecte les données personnelles des candidats dans le cadre de leur participation aux Bluetec Innovation Awards lors de leur candidature ou lors de la participation à l'événement conformément aux dispositions suivantes et à la Politique de Confidentialité (<https://privacy.reedexpo.com/en-gb.html>). Ces données font l'objet d'un traitement informatique par RX France aux fins de l'exécution de ses obligations contractuelles et de la promotion de son activité.

Ces données sont conservées pour une durée maximale de 10 ans.

Ces données peuvent être transmises à des destinataires dont certains sont situés en dehors de l'Union Européenne, tout en bénéficiant de la réglementation applicable en matière de protection des données et notamment du règlement RGPD

Ces données personnelles peuvent être :

- Communiquées aux tiers ayant contracté avec l'Organisateur, notamment les sociétés du groupe Reed Elsevier, prestataires et partenaires de l'Organisateur, qui peuvent être localisés dans le monde entier
- Communiquées aux Participants, tels que conférenciers, sponsors, exposants, qui peuvent être localisés dans le monde entier pour effectuer de la prospection commerciale.
- Utilisées sur tous les supports de diffusion et de promotion en lien avec l'événement concerné y compris sur internet.
- En tant que responsable de traitement, l'Organisateur a mis en place et maintient des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin que son traitement des données personnelles réponde aux exigences des lois françaises et européennes sur la protection des données et notamment du RGPD.
- Les candidats peuvent exercer leur droit d'accès, d'obtention, de rectification et d'opposition à l'utilisation de leurs données personnelles, dans la mesure où ces données sont traitées uniquement par RX France, en écrivant au formulaire Web Privacy Center (<https://privacyportal-cdn.onetrust.com/dsarwebform/c7f35e9f-bc78-43c8-9f0e-7cd83009704c/befefd8b-8e3e-443b-87ee-bfb576500c1f.html>). En cas de réponse non satisfaite à la demande des Participants, les Participants pourront introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés ou CNIL www.cnil.fr

VII. ANNULATION

RX France se réserve le droit de modifier ou d'interrompre ce concours pour quelque raison que ce soit. Les candidats et parties-prenantes du concours en seront informés par tous les moyens appropriés. Les candidats s'interdisent d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.